

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 29 décembre 2015 à 19 heures 00

L'An deux mille quinze, le vingt-neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE - Mme PATTE – M. MOUFLIER –
- Mme BOURGIS - Mme BOUCHER - Mme VIOLIER – M. LOBBE.

Absents : M. BRUNEL – Mme CORDIER – M. PETITNIOT – Mme DERUERE

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Stéphanie BOUCHER est désignée secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2015

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Demande de renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour le transport des élèves de l'École PARADIS

Mme LANCO nous demande l'autorisation de re-signer la convention au Conseil Départemental pour utiliser le bus d'ANNOIS pour descendre les enfants qui mangent à la cantine et aux NAPS. Cette convention à expiration, elle serait renouvelée pour un montant de 509,98 euros par an.

APPROUVE

4. Projet de construction de 17 logements par l'OPAL rue Maurice MOREAU

Mme LANCO rappelle le projet qui se trouve sur le terrain en face du garage Peugeot rue Maurice MOREAU : une construction de 17 logements par l'OPAL dont 12 de plein pied pour senior et 4 type III et 1 type IV .

C'est un projet qui voit le jour car on a eu beaucoup de demandes pour senior.

Mme LANCO nous demande notre accord de façon à ce que le projet avance le plus rapidement possible ainsi tous les autres intervenants (eaux, voirie, constructeur, etc...), pourront être réunis rapidement.

Plusieurs points délibération sont demandés :

- Validation du projet proposé par l'O.P.H de l'Aisne pour la construction de 17 logements locatifs ;
- Obtention de l'accord de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON pour le versement d'une contribution égale à 5 % du coût de revient T.T.C de l'opération, soit $2\,323\,133 \text{ €} \times 5 \% = 116\,156 \text{ €}$ (valorisation par le biais d'une convention sur la création de voies et réseaux divers), la Commune de FLAVY-LE-MARTEL s'engageant à rembourser à la C32S la moitié de cette somme soit 58 078 € (2,5 % du coût de l'étude de faisabilité) ;

- Recueillir l'accord du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise et du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé pour la prise en charge des travaux d'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'adduction d'eau potable sur le terrain d'assiette de l'opération ;
- Accepter le principe de rétrocession de l'ensemble des V.R.D (Voiries et Réseaux Divers – trottoirs – sentes piétonnes – espaces verts publics....) à l'euro symbolique ;
- Accorder sa garantie financière à l'O.P.H de l'Aisne pour le remboursement des emprunts contractés par cet organisme pour cette opération (en fonction des possibilités d'endettement de la commune) ;
- Accepter la prise en charge des frais engagés par l'O.P.H de l'Aisne en cas de renoncement au projet après acceptation initiale par le Conseil Municipal.

APPROUVE

5. Décision modificative n° 2 Budget 2015

Mme le Maire nous explique que le Conseil Communautaire a décidé de doter l'ensemble des classes primaires et grandes sections d'un tableau numérique interactif.

Ce qui fait que 5 T.B.I vont prochainement être livrés.

Mais pour l'école PARADIS : Il faut effectuer des changements au niveau de l'installation électrique (création de prise RJ 45, remplacement du câble téléphonique, etc...).

Le coût estimé de ces travaux est de 8 000 € T.T.C.

Donc on nous demande d'accepter la modification budgétaire détaillée ci-après :

Section Investissement – Dépenses	
1. Opération N°21312/355 « Réfection installation électrique Ecole PARADIS »	= 8 000,00 €
2. Opération N°2132/351 « Remplacement huisseries logts n°5 et 7 Rue du Petit Détroit »	= - 8 000,00 €

Le total prévisionnel des dépenses de la Section d'Investissement du budget 2015 restant ainsi inchangé pour un montant de 1 306 630,00 €.

Les travaux sont prévus pour le 6 février, on récupère la T.V.A dans 2 ans, et les travaux de huisseries seront reportés sur l'année prochaine.

A la suite de l'intervention de 2 conseillères municipales, Mme LANCO s'engage à vérifier l'intérêt de l'installation de la WIFI à l'Ecole PARADIS.

APPROUVE

Information diverse

Mme le Maire nous informe qu'elle a reçu une lettre anonyme (méthode peu élégante) concernant la sécurité (suite au bulletin municipal) nous faisant remarquer que nos îlots de la rue André BRULE ne sont pas peints et donc peu visibles. Mme LANCO répond que des lumières avaient été installées dans ce but et qu'elles seront nettoyées.

M. LEFEVRE Régis dit que ce sera fait dans la première semaine de janvier par les employés communaux.

Questions d'initiative

- **M. TATIN Andrée** : - fait une demande pour qu'il y ait possibilité de récupérer les cartes de déchetterie à la mairie plutôt que d'être obligé d'aller à CLASTRES : Mme LANCO répond que la demande sera faite ;
- **Mme GROGNET Marie-Thérèse** : - demande s'il y aurait possibilité de racheter quelques décorations pour les fêtes lors des soldes de janvier ;
- elle nous remonte une remarque faite par les employés communaux sur l'achat des sapins des classes qui ne durent qu'une dizaine de jours peut être pourrait on investir dans des sapins artificiels que l'on pourrait garder plus longtemps ;
- **Mme BOUCHER Stéphanie** : - informe que le 26 novembre 2015 un animateur de chez API est intervenu pendant les N.A.P.S pour une crêpe party, 33 enfants ont bénéficié d'une dégustation suivie de musique et les enfants ont pu danser.
Une animation pour l'école du Centre est aussi prévue : Voyage autour des fruits.
- **M. DUBOIS Claude** : - trouve bien qu'un filet ait été mis au-dessus du City Stade car les ballons n'iront plus dans les jardins riverains. De ce fait, on reparle des soucis qui se passent au niveau du City Stade surtout des nuisances sonores. Mme LANCO répond que le règlement établi par la Commission Animation Jeunesse a été affiché.
- **M. LOBBE Joël** : - fait remarquer que lorsque l'on a voté au dernier conseil (le 25 novembre) pour le projet S.D.C.I de la fusion de la Communauté de Communes du Canton de St-Simon et de la Communauté de Communes du Val d'Oise, la CCVO avait voté le 23 novembre un avis défavorable pour nous, il aurait été plus correct de nous en informer. Monsieur JULIEN répond que de toute façon, vu que l'opposition a voté contre, cela ne change rien et Mme TATIN précise qu'elle a voté contre, mais juste car elle trouve qu'à chaque fois que l'on doit prendre des décisions importantes, le gouvernement nous met au pied du mur sans pouvoir y réfléchir.
Mme LANCO répond qu'elle n'a été informée de ce vote que par le journal et donc qu'elle l'ignorait le 25. Par la suite, une réunion pour cette information a été faite à SAINT-SIMON, le 1er décembre pour les maires du canton.
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : demande : en vue de la rénovation de la salle des fêtes, comment les Associations Scrabble et Gym vont faire. Mme LANCO répond que normalement on pourra toujours accéder à l'une ou l'autre des salles et qu'il y a la Salle des Mariages.
- **M. MOUFLIER Alain** : demande si nous avons plus de renseignements pour le déroulement de la Cérémonie prévue en Avril pour MAC CONNEL : toujours pas de date définie. Il y aura une cérémonie à la stèle de FLAVY-LE-MARTEL et un repas à GRUGIES suivi d'une cérémonie l'après-midi.
- **M. VAN ISACKER Eric** : Bonne Année à Tous et que l'année prochaine soit meilleure.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 05 janvier 2016

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Stéphanie BOUCHER

Danielle LANCO